

De la centralisation du crédit...

Pierre-Cyrille Hautcoeur (Ecole des hautes études en sciences sociales, Ecole d'économie de Paris)

Avant la Révolution, le système bancaire, en France comme en Europe, est constitué de sociétés de personnes à siège unique, par essence locales. Les banques les plus importantes et qui financent le commerce international sont localisées dans les grands ports et nœuds commerciaux : Marseille, Bordeaux, Nantes, Lyon, Paris. Elles n'ont pas de réseaux mais des correspondants choisis chez leurs concurrents des autres places. Toutes les villes ou presque disposent par ailleurs de petites banques. Le crédit est surtout commercial et à court terme. Il repose sur la connaissance que chaque banquier a des emprunteurs et des commerçants qui endossent leurs traites. Quoique décentralisé, ce réseau permet depuis la fin du Moyen Age la circulation du crédit et les échanges à l'échelle européenne, assurant même une certaine égalité des taux d'intérêt pour tous les négociants importants.

La Révolution accélère en France un mouvement de centralisation déjà avancé en Angleterre. La création de la Banque de France, dotée par l'Etat du monopole d'émission de billets à Paris et conçue au départ comme une sorte de réserve commune des principaux banquiers parisiens, y contribue fortement. Mais à la chute de l'Empire, ce sont surtout des capitaux locaux qui soutiennent la ré-émergence des grands centres commerciaux affaiblis par le blocus continental, de même que l'industrialisation que connaissent la Loire, la Normandie, l'Alsace ou encore le Nord, ou encore la création des premières lignes de chemins de fer à usage industriel. Cette tendance est politiquement renforcée par la domination d'une noblesse qui tente de reconstruire son autorité provinciale. Elle soutient les négociants de province qui obtiennent la création de banques d'émission dans une dizaine de villes dont Bordeaux, Marseille et Nantes. La création des premières caisses d'épargne à partir de 1818 relève aussi de l'ambition politique de la noblesse de construire des ressources financières décentralisées et de rallier les classes populaires. Cette tentative échoue cependant rapidement, malgré un apparent succès (il y a plus de 200 caisses d'épargne dans toute la France dès 1830).

En effet, la Monarchie de Juillet et le Second Empire sont dominés par la banque parisienne. Ainsi, l'Etat décide-t-il en 1837 que les dépôts des caisses d'épargne seront désormais gérés par la Caisse des dépôts. Celle-ci les placera entièrement en dette publique, ce qui met un terme aux possibilités de crédit local des caisses d'épargne. De la même manière, les banques d'émission de province sont

absorbées lors de la crise de 1848 par la Banque de France. Les grandes banques qui apparaissent à partir de 1860 sont toutes – ou deviennent rapidement – parisiennes, même le Crédit lyonnais ! Elles créent pour la première fois de vastes réseaux qui leur permettent d'accéder aux dépôts et d'allouer des crédits à l'échelle nationale, toutes opérations largement pilotées depuis Paris. Avec les grandes banques d'affaires également parisiennes, ces banques exercent ainsi une emprise centralisatrice sans précédent sur l'économie française. Elles distribuent une part croissante des crédits, pilotent la création de nouvelles entreprises de grande taille et leur accès à la Bourse.

En résulte la disparition rapide des banques locales qui dominaient auparavant le marché du crédit. Les plus dynamiques d'entre elles constituent cependant des alliances régionales et s'engagent dans le soutien à l'industrie sous forme de fonds propres et de crédit à moyen terme. Ce qui les expose cependant à un fort risque de liquidité. Elles sont capables de maintenir cette politique tant que la conjoncture économique est bonne, que la Bourse de Lyon accueille les titres qu'elles émettent, et surtout que la Banque de France accepte libéralement leurs effets à l'escompte. La Banque, en effet, elle-même menacée par l'expansion des banques de dépôt, trouve dans les banques régionales des alliées commodes. L'âge d'or de ces banques régionales s'achève avec la crise des années 1930, qui voit la faillite de nombre d'entre elles. Après 1945, les fusions et absorptions réduisent de manière continue leur nombre.

La plupart des initiatives en matière de crédit coopératif ou mutualiste connaîtront un sort similaire quoique moins radical tout au long des XIXe et XXe siècles. Elles s'achèvent par des fusions ou des rapprochements qui sous couvert d'efficacité gestionnaire dépossèdent généralement les caisses d'une grande partie de leur pouvoir d'affecter leurs ressources locales. Il en va ainsi du Crédit agricole développé sous la Troisième République pour lutter contre la crise agricole et dont la première caisse est créée en 1885 dans le Jura. Mutualiste, et local, il est à l'origine centré sur l'agriculture. Très vite cependant, l'Etat régule son activité. En 1920, un Office national coiffe les caisses locales et régionales, et en prend peu à peu le contrôle. Société anonyme depuis 1988, Crédit Agricole S.A. représente plus de la moitié de l'activité du groupe et n'a plus qu'un lien ténu avec l'agriculture. Il rachète d'ailleurs en 2003 le Crédit lyonnais.

La logique centralisatrice reste ainsi dominante. Après 1918, elle se traduit par la création d'institutions spécialisées nationales, comme le Crédit national, puis après 1945 par le rôle central du Conseil national du crédit dans l'allocation des capitaux, en lien direct avec le Plan. Si le rôle de l'Etat est remis en cause à partir des années 1980, la concentration bancaire ne faiblit pas pour autant, bien au contraire. Les banques régionales restantes sont le plus souvent étroitement

dépendantes de groupes parisiens (comme au CIC). L'internationalisation et la financiarisation accentuent encore la centralisation.

L'histoire semble ainsi avoir choisi entre les profits pouvant résulter de l'accumulation de connaissances fines sur les tissus industriels locaux et les gains immédiats de diversification et d'économies d'échelle qui résultent de la centralisation et de l'internationalisation. Elle suggère cependant que ces approches ne s'excluent pas toujours et que l'innovation peut relancer un modèle bancaire apparemment dépassé.

1800 Création de la Banque de France

1817-18 Banques de Rouen, Nantes et Bordeaux, premières banques d'émission de province.

1818 Première Caisse d'épargne

1837 Centralisation à la Caisse des dépôts du montant des livrets des caisses d'épargne

1848 Monopole d'émission de la Banque de France

1863 Crédit lyonnais, une des premières banques de dépôt nationales

1885 Première caisse locale de crédit agricole, dans le Jura

1881 Caisse nationale d'épargne (postale)

1919 Crédit national

1920 Office national du crédit agricole

1945 Conseil national du crédit